



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5091134

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 4/09/2025 15H12 C:025094 I:20054
V/REF : 1025713
V/Email reçu le Jeudi 04/09/2025 a 15H12

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 01401
IMMEUBLE : ROUTE DE BOURG -1401
215, ROUTE DE BOURG
01390 MIONNAY

Vaulx en Velin, le 24 Septembre 2025

Référence Marché: M_231009002-1

LOCALISATION : ALLEE N215 BOURG - LOGEMENT AU 1ER ETAGE - CONTACTER M DESTUEL (FILS)
TEL 07 82495466

MOTIF : INTERVENIR POUR PORTE PALIERE NE VEROUILLE PLUS - CYLINDRE DEGRIPPE SANS
EFFET - ATTENTION SI REMPLACEMENT CYLINDRE , LOCATAIRE INFORME QUE LE
REEMPLACEMENT SERA IMPUTE

Donneur d'ordre : Mme A. DURAND JUILLARD

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 10/09 A 08H30 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT AU 1ER ETAGE
REGLAGE DE LA PORTE PALIERE
ESSAI ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER EMAIL en CC le 10/09/25 a 14H37 adelaide.durand-juillard@se
MP LCOMPTER Email envoyé le 10/09/25 a 14H37 Mme E. GOMEZ

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Trév.01	2	71,89	71,89
1,00	MS00021-Ajustage porte int./plac./pal.	2	51,35	51,35



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5091134

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

TOTAL H.T.	123,24
T.V.A. a 10,00%	12,32
TOTAL T.T.C.En EURO	135,56

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.